



## Demande d'annulation de bon de commande après une modification

Par **Steph03**, le **26/05/2012** à **11:38**

Bonjour,

Après avoir signé un bon de commande pour un eco PTZ de 30000 euros le 24/04/12 (1 mois aujourd'hui). N'ayant aucune nouvelle de l'entreprise depuis la signature, je décide de les appeler et de leur demander s'il y avait possibilité d annuler la demande sachant que je n'avais pas signé l'acceptation de l'emprunt puisque je ne l'ai toujours pas reçu.

Biensûr, le patron de la boîte me dit, impossible , vous allez payer 30% de frais de résiliation. N'ayant pas signé le crédit, il ne peut me faire payer. Ce dernier me répond ... vous n'avez rien a signer, c est notre entreprise qui vous prête l'argent a un taux nominal de zéro et nous prendrons en charge les intérêts et comme ça nous ne passerons pas par l'état donc pas de papier de crédit à signer. Vous avez signé le bon de commande avec un nbre de mensualités donc c'est à notre entreprise d'accepter ou non (biensûr dans la foulée ... il a accepter).

Je le menace de voir avec des avocats je raccroche le téléphone. 1 Heure après son commercial débarque chez moi. Me propose de nous modifier le bon de commande avec genre poêle a granule offert + installation baie vitrée en plus sans frais supplémentaire. Il me dit qu'il va mentionner "annule et remplace" le numéro de mon premier bon de commande.

Question :

annule et remplace (pour moi,nouveau bon de commande)

Ai-je maintenant 7 sept jours pour me rétracter de ce nouveau bon de commande sans avoir aucune retombée au niveau de la loi?